



Wittelsheim le 11 décembre 2021

Objet : Communiqué du collectif Destocamine

Le collectif Destocamine réagit suite à l'adoption hier par l'assemblée nationale de l'amendement No II-3508 présenté dans le cadre du projet de loi de finance pour 2022. Cet amendement demandait qu'il soit dérogé au code de l'environnement pour permettre aux MDPA de laisser définitivement les 42000 tonnes de déchets très toxiques de Stocamine.

Certains députés alsaciens ont demandé l'annulation de cet amendement, leur demande a été rejetée. Ainsi la voix de nos représentants alsaciens n'aura une fois de plus pas été entendue.

Par ce procédé sournois du cavalier législatif le gouvernement affiche un mépris et une morgue sans précédent à l'égard des habitants du bassin rhénan et de ses représentants élus.

Ce procédé bafoue également la justice en désavouant l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy du 15 octobre 2021 qui remettait en question l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 et permettait dès lors d'envisager la poursuite du déstockage.

Seule la solution financière est mise en avant par l'état au mépris de toute la question environnementale soulevée par tous nos avocats

Le collectif Destocamine et ses organisations membres se réservent la possibilité de poursuivre en justice devant la plus haute juridiction de notre pays.

Le combat pour le déstockage continue.

Collectif DESTOCAMINE, constitué d'associations et d'organisations suivantes : ACCES, AC Langenzug, Alsace Nature, BUND, CLCV, Collectif Citoyen Guebwiller, GAIA, Thur Ecologie Transport, CFDT, CFTC, CGT. Eau en Danger, Alternatiba Soultz

Porte-parole Yann Flory [06 87 16 37 86](tel:0687163786) / collectif.destocamine@gmail.com